

FICHE N°8**LA SECONDE VAGUE DE L'ASSISTANCE**

La présente fiche expose les résultats des opérations menées dans le cadre du rattachement de l'assistance 2^{ème} vague.

1. Emplois

Les opérations de recensement ont permis de déterminer le volume des emplois¹ à transférer des directions vers les DISI.

Les tableaux ci-dessous présentent la répartition :

1-1 Par grade et filière

	A+	A	B	C	Total
Total filière fiscale		10	121	84	215
Total filière gestion publique	2	30	108	41	181
Total	2	40	229	125	396

1-2 Par DiSI

DISI	Filière Fiscale				Filière Gestion publique					Total
	A	B	C	Total FF	A+	A	B	C	Total GP	
DISI Est	2	8	4	14	0	6	8	3	17	31
DISI Nord	2	6	4	12	0	1	10	0	11	23
DISI Ouest	0	16	11	27	0	5	19	5	29	56
DISI Paris Champagne	3	18	19	40	0	3	10	6	19	59
DISI Paris Normandie	0	11	8	19	0	2	11	2	15	34
DISI Pays du Centre		11	11	22	0	1	9	4	14	36
DISI Rhône Alpes Est Bourgogne	1	16	5	22	0	4	11	5	20	42
DISI Sud-Est	0	14	9	23	2	2	10	7	21	44
DISI Sud-Ouest	2	21	13	36	0	6	20	9	35	71
TOTAL DISI	10	121	84	215	2	30	108	41	181	396

2. Effectifs

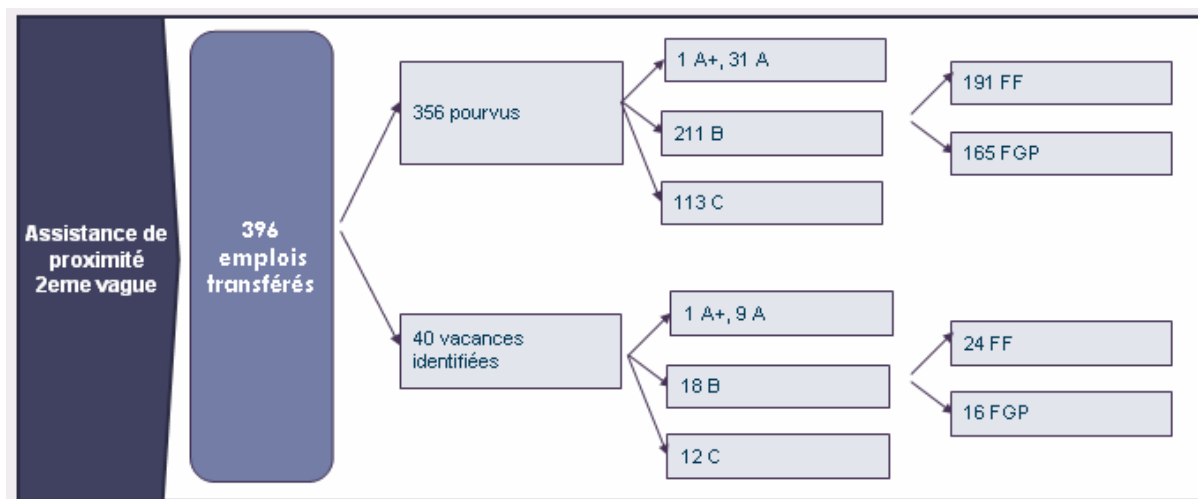
Dans le cadre de l'assistance de 2ème vague, 356 agents ont rejoint les DiSI.

¹ Les emplois transférés sont qualifiés (Analyste Assistant utilisateur pour les A, ou Pupitreux assistant utilisateur pour les B et C)

DISI de rattachement	Effectifs
DISI Est	26
DISI Nord	19
DISI Ouest	52
DISI Paris Champagne	52
DISI Paris Normandie	30
DISI Pays du Centre	32
DISI Rhône Alpes Est Bourgogne	37
DISI Sud-Est	40
DISI Sud-Ouest	68
TOTAL DISI	356

3. Vacances constatées au 1er septembre 2012

Sur les 396 emplois, 356 ont été pourvus (soit 90 %) et 40 vacances ont donc été identifiées.



Les 40 vacances identifiées résultent de 2 situations :

- 25 emplois vacants suite au refus d'option des titulaires des postes de rejoindre les DiSI (6,5 % des effectifs pouvant opter ont donc refusé),
- 15 emplois vacants préexistants à l'intégration de la 2^{ème} vague des DiSI.

4. Appel à candidatures

Un appel à candidatures a été lancé le 18 octobre 2012 afin de pourvoir les 16 postes vacants déclarés prioritaires par les DiSI et qui n'avaient pas été proposés au mouvement du 1^{er} septembre 2012.

Cet appel s'adressait aux agents qualifiés (affectés dans les DISI ou au sein du SSI), ainsi qu'aux agents non qualifiés de l'assistance de proximité des 1^{ère} et 2^{ème} vagues ayant opté pour suivre leurs missions à la DISI et exerçant leurs fonctions en DISI.

L'affectation au titre de cet appel à candidatures prendra effet le 1er janvier 2013.